

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Marché de travaux de stabilisation du talus Combe de la Drayre - Vaujany

Par délibération du 13 mai 2022, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour des travaux de stabilisation du talus situé sur le terrain de la Drayre selon la procédure adaptée de l'article R.2123-1 1°) du code de la commande publique.

Les date et heure limites de dépôt des offres ont été fixées au 21 juillet 2022 à 12h00.

Un (1) candidat a déposé une offre : la société Hydrokarst.

La copie du rapport d'analyse des offres est remise en séance.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide d'attribuer le marché pour les travaux de stabilisation du talus situé sur le terrain de la Drayre à la société Hydrokarst dont le siège social est situé 9 bis avenue de la Falaise - 38360 Sassenage pour un montant évalué, selon détail quantitatif estimatif, à la somme de 139.630 euros HT ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2128 du budget communal 2022 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

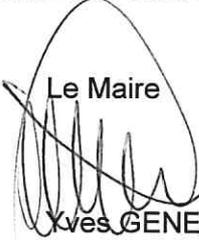
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 09/08/22

Le Maire
Yves GENEVOIS



MAIRIE DE VAUJANY
3814 (Isère)